



## RÈGLEMENT DU 13<sup>e</sup> CONCOURS DÉNOMMÉ « LE CHALLENGE FOIE GRAS 2017 DES JEUNES CRÉATEURS CULINAIRES PROFESSIONNELS »

### Article 1 - Organisation

La Société ADOCOM-RP, dont le siège social est sis 11, rue du Chemin Vert – 75011 Paris, mandatée par le CIFOG (Comité Interprofessionnel du Foie Gras), organise sous l'égide du « Cercle des Amoureux du Foie Gras » un concours annuel de recettes à base de Foie Gras qui s'inscrit dans le cadre du « Foie Gras Patrimoine Culturel Gastronomique » (loi du 17 octobre 2005).

Pour le concours 2017 la **clôture des inscriptions a lieu le 24 avril 2017 minuit** et la réception des recettes proposées et photographiées avec un court descriptif, pour le **31 juillet 2017 minuit** (finale à Paris en Octobre 2017).

### Article 2 - conditions de participation

Ce concours professionnel est ouvert à tous les jeunes âgés de **16 à 24 ans\*** futurs cuisiniers ou cuisinières, charcutiers, en écoles, en apprentissage ou candidats libres en cuisine\*\*.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine incluant la Corse, à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du concours et de leur famille (parents, frères, sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer). La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas d'un mauvais acheminement du courrier postal ou électronique.

\* pour les candidats mineurs une autorisation parentale sera demandée

\*\* RHF (Restauration Hors Foyer)

### Article 3 - Principe « Création d'une entrée ou d'un plat principal chaud ou froid mettant en vedette du Foie Gras associé à du Magret cru, séché, poêlé »

Sur le thème :

#### « FOIE GRAS ET MAGRET L'ACCORD PARFAIT »

Les candidats auront à créer **une entrée ou un plat principal**, obligatoirement à base de :

- Foie Gras : « cru » à cuisiner ou « prêt-à-consommer » du commerce
- et de Magret « cru » à cuisiner ou « fumé » ou « séché »

Les garnitures et accompagnements : légumes, fruits, épices, etc. sont laissés au choix du candidat.

Les participants sélectionnés pour la finale au nombre de 6, disposeront de 1h30 minutes pour réaliser leur recette sur 4 assiettes blanches ovales mises à la disposition du candidat le jour de la finale.

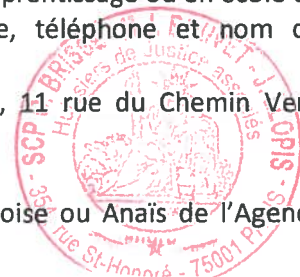
### Article 4 - Modalité d'inscription et de participation au concours

#### 1) S'inscrire :

Pour participer à ce concours gratuit et sans obligation d'achat, le candidat **doit s'inscrire avant le 24 avril 2017 minuit**, en envoyant la fiche d'inscription sur papier libre (cachet de la poste faisant foi) **en indiquant très lisiblement** : Ses nom, prénom, date de naissance, adresse précise et complète avec numéro de téléphone, portable et adresse mail. Son statut (candidat libre, en apprentissage ou en école de cuisine, pâtisserie, etc.). L'Etablissement fréquenté (s'il y a lieu) : adresse, téléphone et nom du responsable, ou du professeur.

- par courrier à l'adresse suivante : ADOCOM-RP, Challenge Foie Gras, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris
- ou par courriel : [anais@adocom.fr](mailto:anais@adocom.fr)
- vous pouvez également vous inscrire par téléphone auprès de Françoise ou Anais de l'Agence ADOCOM-RP : 01 48 05 19 00.

La fiche d'inscription est téléchargeable sur les sites [adocom.fr](http://adocom.fr) et [leblogdufoiegras.com](http://leblogdufoiegras.com) ou peut vous être envoyée par courriel sur simple appel téléphonique au 01 48 05 19 00.



2) **Participer** : voir article 5 ci-dessous.

#### **Article 5 - Dossier de participation**

À réception de la fiche d'inscription (mentionnée à l'article 4) l'Organisation adressera au candidat **par courriel et courrier le dossier de participation** qui sera à retourner à Adocom-RP **pour le 31 juillet 2017 minuit** avec :

- **2 photographies de bonne qualité de la préparation Foie Gras- Magret sur assiette blanche**
- **la liste des ingrédients utilisés**
- **l'intitulé de la recette comprenant obligatoirement les mentions Foie Gras et Magret**
- **les étapes de réalisation de façon succincte,**  
*L'utilisation impérative de Foie Gras entier cru ou Foie Gras prêt-à-consommer du commerce et de Magret cru à cuisiner, fumé ou séché est requise.*

A l'adresse suivante :

- **par courrier** : ADOCOM-RP, Challenge Foie Gras, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris
- **ou par courriel** : [anais@adocom.fr](mailto:anais@adocom.fr)

Une permanence téléphonique sera assurée par Françoise et Anaïs de l'Agence ADOCOM-RP pour aider les candidats, les professeurs ou les chefs au 01 48 05 19 00.

#### **Article 6 - Particularité de participation**

En participant à ce concours, chaque concurrent accepte que :

- Sa création adressée à l'Organisation pour le pré-jury et le jury deviennent propriété du CIFOG.
- Les lauréats pourront faire mention de leur création primée par le Cercle des Amoureux du Foie Gras, dans leurs futures cartes et menus ou ceux de l'Etablissement où ils travaillent.
- Pour des raisons évidentes de confidentialité et risque de copie, les candidats sont invités à ne pas divulguer leurs créations avant l'annonce des résultats.
- En cas de sélection, de venir à Paris participer à la finale en octobre 2017 et d'y présenter sa création sur le thème « *Foie Gras et Magret l'accord parfait* ».
- La recette devra être réalisée 4 fois en 1h30 pour le jury. Le Foie Gras cru et le Foie Gras entier prêt-à-consommer, **le Magret cru, fumé ou séché seront fournis** par l'Organisation en fonction des besoins des candidats, le jour de la finale.
- Les candidats viennent avec leurs petits équipements et produits indispensables à la réalisation et à la présentation de leur recette ; leurs achats d'ingrédients et autres, utiles à leur réalisation lors de la finale étant remboursés par l'Organisation à hauteur de 50€.
- Les frais de déplacement du candidat (train billets seconde classe, ou voiture factures essence et fiches péages) sont également remboursés sur justificatifs\*.
- Sa nuit à l'hôtel et le petit-déjeuner étant réservés et payés par l'Organisation. Le nom de l'hôtel et sa localisation à Paris seront communiqués par courrier aux finalistes.
- Une somme de 50€ sera allouée à chaque finaliste pour son dîner à Paris la veille de la finale avec un remboursement sur justificatifs.
- Le candidat viendra avec son propre équipement de cuisine : veste, pantalon, tablier, **toque ou calot**. **L'Organisation fournira toques et vestes personnalisées à porter par les finalistes pour les photos et vidéos lors de la cérémonie.**



\* *sauf pour les finalistes mineurs, les frais des éventuels accompagnateurs ne sont pas pris en charge.*

### **Article 7- Critères d'évaluation**

L'évaluation porte sur les points suivants :

- **L'association Foie Gras et Magret – accompagnements, doit être originale et excellente gustativement lors du test final. Les accompagnements ne devront pas masquer ou modifier le goût du Foie Gras et du Magret qui doivent rester bien visibles dans l'assiette.**
- **Cette association doit être créative et esthétique et présentée sur assiette blanche ovale fournie par l'Organisation le Jour J.**
- **Les finalistes seront également notés sur leur attitude en cuisine : respect de l'horaire, propreté, non gâchis des produits utilisés, etc.**

**Le Pré-Jury** se réunira courant septembre 2017 et les 6 candidats dont les dossiers auront été retenus seront immédiatement prévenus par téléphone et par lettre recommandée (avec AR).

Le jour de la finale, le **Grand Jury** qui dégustera les plats des candidats se compose de :

- Chefs de cuisine et Professionnels de la gastronomie et des métiers de bouche,
- Maîtres es Foie Gras Membres du Cercle des Amoureux du Foie Gras,
- Professionnels de la filière française du Foie Gras
- Journalistes gastronomiques.

### **Article 8- Les dotations**

Les gagnants recevront, par ordre, les lots suivants :

#### **1<sup>er</sup> Prix**

- **Une dotation en numéraire de 1 200 € (chèque envoyé en R avec AR à l'issue de la cérémonie de la remise des Prix) +**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale.
- Le Diplôme de lauréat.
- Le Trophée du concours.
- Une tenue veste et toque personnalisées, brodées : Challenge Foie Gras.
- Un dossier de presse personnalisé au Nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication.
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional utile à son CV et book professionnel
- Une présence dans le [www.leblogdufoiegras.com](http://www.leblogdufoiegras.com) et réseaux sociaux.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train seconde classe ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation).
- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera aussi l'objet d'une médiatisation.

**Le tout d'une valeur de 1 850 €.**

#### **2<sup>e</sup> Prix**

- **Une dotation de 800 € (chèque envoyé en R avec AR à l'issue de la cérémonie de la remise des Prix) +**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale.
- Le Diplôme de lauréat.
- Le Trophée du concours.
- Une tenue veste et toque personnalisées, brodées : Challenge Foie Gras.
- Un dossier de presse personnalisé au Nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional.
- Une présence dans le blog [www.leblogdufoiegras.com](http://www.leblogdufoiegras.com) et réseaux sociaux.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train seconde classe ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation).



- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera aussi l'objet d'une médiatisation.
- **Le tout d'une valeur de 1 450 €.**

### **3<sup>e</sup> Prix :**

- **Une dotation de 700 € (chèque envoyé en R avec AR à l'issue de la cérémonie de la remise des Prix) +**
- L'invitation du lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale.
- Le Diplôme du lauréat.
- Le Trophée du concours.
- Une tenue veste et toque personnalisées, brodées : Challenge Foie Gras.
- Un dossier de presse personnalisé au Nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication.
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional.
- Une présence dans le [www.leblogdufoiegras.com](http://www.leblogdufoiegras.com) et réseaux sociaux
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train seconde classe ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation).
- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera aussi l'objet d'une médiatisation.

**Le tout d'une valeur de 1 350 €.**

### **Les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Prix :**

- **Une dotation de 600 € (chèque envoyé en R avec AR à l'issue de la cérémonie de la remise des Prix) +**
- L'invitation du lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale.
- Le Diplôme de lauréat.
- Le Trophée du concours.
- Une tenue veste et toque personnalisées, brodées : Challenge Foie Gras.
- Un dossier de presse personnalisé au Nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication.
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional.
- Une présence dans le [www.leblogdufoiegras.com](http://www.leblogdufoiegras.com) et réseaux sociaux.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train seconde classe ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation).
- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera aussi l'objet d'une médiatisation.

**Le tout d'une valeur de 1 150 €.**

**Tous les participants non sélectionnés pour la finale recevront le « Diplôme de Participation » au Challenge Foie Gras des Jeunes Créateurs Culinaires 2017.**

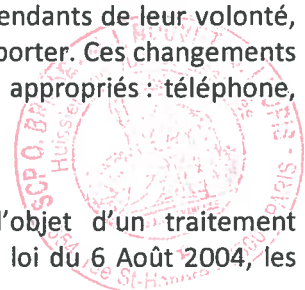
### **Article- 9**

Les gagnants ne pourront considérer leur Prix comme définitivement acquis qu'après réception d'un courrier officiel de l'organisateur. Les Prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit (la dotation par chèque étant envoyée en recommandé avec accusé de réception).

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur et de caractéristiques proches. La non-acceptation des lots, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre. De même les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger ou le reporter. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés : téléphone, courrier postal, mail.

### **Article- 10**

Les informations nominatives transmises à l'occasion du concours feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 Août 2004, les





participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant, en écrivant à la société organisatrice : ADOCOM-RP - 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris.

L'utilisation d'une recette appartenant à un tiers entraîne l'annulation de la participation, et la restitution du gain le cas échéant.

#### **Article- 11**

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice et la Société Mandataire à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ou sur les réseaux sociaux en tant que tels sans limites de durée, leurs noms, adresses, photos prises le jour de la finale (en cuisine, sur podium, etc.) et leurs recettes telles quelles, ou modifiées, adaptées ou réécrites pour une meilleure compréhension des consommateurs, et cèdent leurs droits d'auteur, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Chaque finaliste est libre de s'opposer à toute capture de son image et à l'utilisation de ses droits d'images par la Société Organisatrice. Il devra alors en faire la demande écrite, au plus tard le 20 septembre 2017 à l'adresse suivante : ADOCOM-RP – 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris. Aucune demande ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

#### **Article- 12**

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

#### **Article- 13**

**Pour ce 13<sup>e</sup> concours qui remporte chaque année un grand succès il a été décidé que les jeunes futurs cuisiniers et cuisinières ayant obtenu les rangs de 7 à 12 avec Mention, se verraient offrir, outre le diplôme de participation, une action spéciale dans les Réseaux Sociaux mettant en valeur leur réalisation nominative, ainsi primée.**

#### **Article- 14**

Le présent règlement du concours est déposé en l'Etude BRISSE-BOUVET-LLOPIS, Huissiers de Justice Associés, 354 rue Saint Honoré, 75001 Paris.

Le présent règlement est consultable sur les sites internet cités, il peut aussi être obtenu par simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice : ADOCOM-RP - Challenge Foie Gras - 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris ou par téléphone au 01 48 05 19 00.

Toute participation à ce Concours (envoi de la fiche d'inscription et du dossier de participation) implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est soumis au droit français et a valeur de contrat entre la Société Organisatrice et le candidat.

#### **Article -15**

Le fait de ne pas demander le règlement à la Société Organisatrice suppose qu'il a été téléchargé ou obtenu d'une autre façon par le Candidat.

S'agissant d'un concours, aucune indemnité ne sera accordée au titre de frais engagés pour la participation.

#### **Article -16 :**

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 30 octobre 2017 le cachet de la poste faisant foi. Elle devra être formulée par lettre simple adressée à la société organisatrice. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. **Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.**

